

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018**

L'An Deux Mille Dix Huit, le jeudi vingt décembre à dix-neuf heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS, François DENISSIEUX, Gérard EVANGELISTA, Virginie MAS, Olivier SUSINI, Patrick FIORINI, Christiane GUICHERD, Catherine GIORGI, Patricia MIQUET, Michelle HUVET, Hervé MASSARDIER.

Excusés : Jean-Pierre JOURDAIN (pouvoir à Monsieur DENISSIEUX), Didier PIGNARD.

---

**Objet : Budget 2019 – Ouverture de crédits préalable au vote du budget primitif 2019**

Monsieur le Président indique que dans le cadre des dispositions de l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut engager des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget Primitif dans la limite du quart des crédits inscrits lors de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été autorisé par le Comité Syndical.

Considérant que le montant des crédits ouverts à la section d'investissements du Budget 2018 (Hors Remboursement Dette et Opérations d'Ordre) s'élevait à : 604 963.03 €

Que le ¼ de ces crédits correspond à : 151 240.75 €

Après délibération, à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.**

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 20 décembre 2018

Le Président

Jean-Pierre TALUT

